Ville de SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N° 32/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
19 AVR. 2023

Date de la convocation : Le 28 mars 2023

Nombre de conseillers municipaux En exercice 33

En début de séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

En cours de Séance :

Présents	22
Procurations	1
Absents	5
Excusés	5

L'an deux mil vingt-trois, le onze du mois d'avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, Mme CARIN Jocelyne, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. FERDINAND Thierry, M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. BERNABE Cédric, M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. THELESTE Johan, M. ROSELET Jean-Christophe, M. DELPHIN Laurent, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Rachel VALLERAY (DRH), M. Stéphan GLANIOS

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. CRETINOIR Joël pressenti, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET ANNEXE ENERGIES RENOUVELABLES

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la décision du conseil municipal du 04 février 2010 de créer le budget annexe « Energies renouvelables »
Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
Vu le rapport du Maire présentant le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Energies renouvelables »
Au vu des discussions et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

DE VOTER le Budget Primitif 2023 du Budget Annexe « Energies renouvelables » de la ville de Saint-Joseph par chapitre en fonctionnement et en investissement et sans opérations en section d'investissement avec reprise des résultats de 2022.

Ce budget se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

Chapitre	Budget primitif 2023
66 - Charges financières	43 000,00
67 - Charges exceptionnelles	5 083,98
023 - Virement à la section d'investissement	125 252,02
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 030,00
TOTAL DEPENSES	**320 366,00**

RECETTES

Chapitre	Budget primitif 2023
002 - Résultat d'exploitation reporté	31 285,23
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	40 000,77
74 - Subventions d'exploitation	164 700,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 380,00
TOTAL RECETTES	**320 366,00**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
REÇU LE
19 AVR. 2023

DEPENSES

Chapitre	Budget primitif 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	80 000,00
21 - Immobilisations corporelles	173 600,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	84 380,00
TOTAL DEPENSES	**337 980,00**

RECETTES

Chapitre	Budget primitif 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	25 697,98
10 - Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation	125 252,02
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 030,00
TOTAL RECETTES	**337 980,00**

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 11 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint
Claude ADELE